



24 Juin au 30 Juin
Second tour des élections CSE

Élections CSE 2022 : Encore Merci ! Ensemble gagnons la majorité au second tour pour les 2 collèges Employés et maîtrise

Le premier tour des élections de vos futurs représentants du personnel au CSE vient de se dérouler. Il a été **très favorable** à **la liste commune**, donnant à nos organisations une **représentativité** qui permettra de peser fortement dans les futures négociations.

Cette **légitimité** est essentielle dans la période instable que traversent les CCI, quand leur financement est gravement remis en question, quand l'intégration du **droit privé** nécessite la transformation de nos instances représentatives et l'adoption d'une **convention collective**, quand les salaires sont gelés depuis 12 ans

Avoir une **représentation** syndicale forte et **majoritaire** est la seule option pour un vrai débat **démocratique** dans les CCI, pour préserver un dialogue social de qualité, constructif et égalitaire.

En Nouvelle-Aquitaine le quorum a été atteint pour le **collège cadre** avec plus de **63%** de participation : notre **liste commune** obtient 5 sièges sur 7 au CSE avec une très large majorité de plus de **72 %** des bulletins valables. Nous tenons à **remercier particulièrement** toutes celles et ceux qui ont choisi de porter leur suffrage sur notre **liste commune**.

LISTES										
Les colonnes 1 à 3 sont renseignées même si le quorum n'est pas atteint			Les colonnes 4 à 11 ne sont renseignées si le quorum n'est pas atteint							
1	2	3	4	5	6	7	8			11
nom des syndicats et/ou listes communes	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total=D)	Total des voix des candidats de la liste (T)	Nombre de candidats présenté par chaque liste (N)	Moyenne des voix de chaque liste (V=T/N)	Quotient : Nombre de sièges attribués à chaque liste (K=V/S)	Attribution des sièges restants à pourvoir à la plus forte moyenne suivant le rapport V/K+1			Nombre d'élus par liste
							1 ^{er} siège	2 ^{ème} siège	3 ^{ème} siège	
CFDT	CFDT	82	240	3	80,00	1		40,00		2
UNSA/CFE-CGC/CGT cadres tit		220	1499	7	214,14	4	42,83			5

Le quorum des votants n'ayant **pas été atteint** pour les deux collèges **Employés et Maîtrise**, un **second tour** va avoir lieu **uniquement** pour ces deux collèges. Ce **second tour** est tout aussi **important** que le premier : il va déterminer le nombre de sièges attribués à la liste commune pour siéger au CSE pour ces deux collèges, et donc sa **capacité** à défendre **les intérêts** des salariés face à la direction. Un vote **massif** est donc très **important**.



Vote électronique ! Vous aurez besoin de vos identifiants **WEchooz**
Si vous ne les avez plus, faites une demande à :
amandine.monnet@nouvelle-aquitaine.cci.fr

Attention ! Relisez bien les modalités de vote, des erreurs ont pu être faites au premier tour :

- ➔ **Votez pour les deux listes Titulaires et Suppléants**
- ➔ **Si vous cochez un ou plusieurs noms dans la liste, vous les rayez, ils n'auront pas votre vote !**



CONTACT unsa@nouvelle-aquitaine.cci.fr / ccina.cgt@gmail.com